Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0150-DE

\*\*\*

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

**ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

\*\*\*

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL** 

**OBJET:** 

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

**MODIFICATION DES** STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES **AFFLUENTS** 

Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

N° CC\_2021\_0150

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés:

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique **FENEUL** 

### Excusés:

Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne **MILLERET** 

\*\*\*

Par courrier du 13 octobre 2021, le président du Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) a transmis le projet de statuts modifiés approuvé par son comité syndical du 7 octobre 2021.

Cette modification vise à prendre en compte le remplacement du Syndicat intercommunal du Haut Giffre par la Communautés de communes des Montagnes du Giffre (CCMG) à compter du 31 décembre 2021. Ce changement n'engendre pas de modification du périmètre d'intervention du SM3A et n'affecte pas le montant de ses recettes mais doit être approuvé par les assemblées délibérantes de l'ensemble des membres composant le SM3A, conformément au code général des collectivités locales.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré:

A l'unanimité, DECIDE:

D'APPROUVER la modification des statuts du SM3A telle que présentée en annexe.

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLOW

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0150-DE

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE \*\*\*

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0151-DE

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

**ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL** 

**OBJET:** 

\*\*\*

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

MODIFICATION DE LA Convocation du : 3 novembre 2021 REPRÉSENTATION D'ANNEMASSE AGGLO **AUPRÈS DU SM3A** 

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC 2021 0151

### Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés:

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique **FENEUL** 

### Excusés:

Ines AYEB, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne **MILLERET** 

\*\*\*

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire en 2020, Annemasse Agglo a désigné ses représentants auprès du Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) comme suit :

Délibération n°CC-2020-0080 du 22 juillet 2020		
TITULAIRES: SUPPLEANTS:		
1- Pascal Begot 1- Annie Carrier		
2- Christophe Boiteux	2- Marie Croisier	
3- Jean-Paul Bosland	3- Frédéric Gaillard	
4- Robert Burgniard	4- Laurent Gilet	
5- Laurence Déramé	5- Pauline Plagnat Cantoreggi	
6- Maurice Laperrousaz	6- Pascal Rophille	
7- Frédérique Meynet	7- Pascal Sauge	
8- Jean-Luc Soulat 8- Raphaël Spinelli		

Envoyé en préfecture le 15/11/2021 Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0151-DE

commune de Vétraz-Monthoux, il convient de procéder à son remplacemer

La commune propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre Journé.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré:

Pour:46

DECIDE:

D'ELIRE Monsieur Jean-Pierre Journé représentant titulaire auprès du SM3A.

La représentation d'Annemasse Agglo auprès du SM3A est mise à jour comme suit :

TITULAIRES:	SUPPLEANTS:	
1- Pascal Begot	1- Annie Carrier	
2- Jean-Paul Bosland	2- Marie Croisier	
3- Robert Burgniard	3- Frédéric Gaillard	
4- Laurence Déramé	4- Laurent Gilet	
5- Jean-Pierre Journé	5- Pauline Plagnat Cantoreggi	
6- Maurice Laperrousaz	ousaz 6- Pascal Rophille	
7- Frédérique Meynet	ynet 7- Pascal Sauge	
8- Jean-Luc Soulat	8- Raphaël Spinelli	

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE \*\*\*

REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0152-DE

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

**ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL** 

**OBJET:** 

\*\*\*

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

REPRÉSENTATION **D'ANNEMASSE AGGLO** AUPRÈS DU SIDEFAGE Président de séance : Gabriel DOUBLET

MODIFICATION DE LA Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC 2021 0152

### Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés:

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique **FENEUL** 

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire en 2020, Annemasse Agglo a désigné ses représentants auprès du Syndicat intercommunal de gestion des déchets du Faucigny Genevois (SIDEFAGE) comme suit :

Délibération n°CC-2020-0076 du 22 juillet 2020		
TITULAIRES: SUPPLEANTS:		
1- Jean-Pierre Belmas	1- Yves Dieulesaint	
2- Rosana Dullaart	2- Frédéric Gaillard	
3- Frédérique Meynet	3- Laurent Gilet	
4- Pauline Plagnat	4- Philippe Lamoine	
5- Pascal Rophille	5- Gérard Stehle	
6- Pascal Sauge	6- Sophie Toinet-Maréchal	
7- Jean-Luc Soulat	7- Rudi Riffart	

Suite à la demande de Madame Sophie Toinet-Maréchal, conseillère municipale de la commune d'Etrembières, de ne plus être représentante suppléante d'Annemasse Agglo auprès du SIDEFAGE, il convient de procéder à son remplacement.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021 Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0152-DE

La commune propose la candidature de Madame Marine Walker.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré:

Pour:47

DECIDE:

D'ELIRE Madame Marine Walker déléguée suppléante auprès du SIDEFAGE.

La représentation d'Annemasse Agglo auprès du SIDEFAGE est mise à jour comme suit :

TITULAIRES:	SUPPLEANTS:
1- Jean-Pierre Belmas	1- Yves Dieulesaint
2- Rosana Dullaart	2- Frédéric Gaillard
3- Frédérique Meynet	3- Laurent Gilet
4- Pauline Plagnat	4- Philippe Lamoine
5- Pascal Rophille	5- Gérard Stehle
6- Pascal Sauge	6- Rudi Riffart
7- Jean-Luc Soulat	7- Marine Walker

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0153-DE

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

\*\*\*

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION D'ANNEMASSE AGGLO AUPRÈS DE L'EPF 74

MODIFICATION DE LA Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC\_2021\_0153

### Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

\*\*\*

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire en 2020, Annemasse Agglo a désigné ses représentants auprès de l'Etablissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) comme suit :

Délibération n°CC-2020-0081 du 22 juillet 2020		
TITULAIRES: SUPPLEANTS:		
1- Patrick Antoine 2- Bernard Boccard	1- Christian Aebischer 2- Laurent Gilet	
3- Michel Boucher 4- Jean-Paul Bosland	<ul><li>3- Dominique Lachenal</li><li>4- Alain Letessier</li></ul>	
5- Yves Cheminal 6- Christian Dupessey	5- Pauline Plagnat 6- Jean-Luc Soulat	
7- Denis Maire	7- Jean-Michel Vouillot	
3 Représentants titulaires au CA : choisis parmi les 7 titulaires 1- Patrick Antoine	3 Représentants suppléants au CA : choisis parmi les 7 titulaires  1- Jean-Paul Bosland	

Envoyé en préfecture le 15/11/2021 Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0153-DE

2- Bernard Boccard3- Christian Dupessey

2- Yves Cheminal 3- Denis Maire

Suite aux élections régionales et à la désignation de Monsieur Bosland comme représentant de la Région Auvergne Rhône-Alpes auprès de l'EPF 74, il convient de procéder à son remplacement.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour:47

DECIDE:

D'ELIRE Monsieur Alain Letessier représentant titulaire auprès de l'EPF 74 et représentant suppléant au conseil d'administration de l'EPF.

D'ELIRE Monsieur Amine Mehdi représentant suppléant en remplacement de Monsieur Alain Letessier.

La représentation d'Annemasse Agglo auprès de l'EPF 74 est mise à jour comme suit :

TITULAIRES:	SUPPLEANTS:	
1- Patrick Antoine	1- Christian Aebischer	
2- Bernard Boccard	2- Laurent Gilet	
3- Michel Boucher	3- Dominique Lachenal	
4- Yves Cheminal	4- Amine Mehdi	
5- Christian Dupessey	5- Pauline Plagnat	
6- Alain Letessier	6- Jean-Luc Soulat	
7- Denis Maire	7- Jean-Michel Vouillot	
3 Représentants titulaires au CA : 3 Représentants suppléants au CA :		
choisis parmi les 7 titulaires choisis parmi les 7 titulaires		
1- Patrick Antoine		
2- Bernard Boccard	2- Alain Letessier	
3- Christian Dupessey	3- Denis Maire	

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

### REPUBLIQUE FRANCAIS

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0154-DE

# TE-SAVOIE \*\*\* COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

\*\*\*

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

MISE À JOUR DES COMMISSIONS THÉMATIQUES D'ANNEMASSE AGGLO

Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC\_2021\_0154

### Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés:

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

\*\*\*

Par délibération n°CC-2021-0009 du 3 février 2021, le conseil communautaire a créé 3 commissions thématiques et désigné leurs membres.

Suite à la démission ou au souhait de membres de ne plus participer à ces commissions, il convient de les mettre à jour :

### **Commission finances:**

Remplacement de Monsieur Mohamed El Baki (commune d'Ambilly) : la commune propose la candidature de Monsieur Cristian Gueret.

### Commission culture jeunesse et sport :

Remplacement de Madame Sophie Toinet-Maréchal (commune d'Etrembières) : la commune propose la candidature de Madame Christelle Rousset.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité,

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0154-DE

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

### DECIDE:

D'APPROUVER la mise à jour des commissions thématiques d'Annemasse Agglo telle que proposée cidessus et reprise dans le tableau ci-joint.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE \*\*\*

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0155-DE

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

**ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL** 

**OBJET:** 

\*\*\*

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

MODIFICATION DE LA Convocation du : 3 novembre 2021 COMPOSITION DE LA COMMISSION **CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS** LOCAUX

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents : N° CC\_2021\_0155

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Daniel DE

CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés:

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne **MILLERET** 

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire en 2020, Annemasse Agglo a désigné les membres élus de la Commission consultative des services publics locaux comme suit :

### Délibération n°CC-2020-0083 du 22 juillet 2020

### **TITULAIRES:**

- 1- Christian Aebischer
- 2- Claude Anthonioz Rossiaux
- 3- Patrick Antoine
- 4- Yves Cheminal
- 5- Laurent Gilet
- 6- Nadine Jacquier
- 7- Alain Letessier
- 8- Louiza Lounis
- 9- Pauline Plagnat
- 10- Jean-Luc Soulat
- 11- Pascale Mayca

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLOW

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0155-DE

### 12- Maxime Gaconnet

13- Amine Mehdi

Suite à la démission de Monsieur Maxime Gaconnet de son mandat de conseiller communautaire, il convient de procéder à son remplacement.

La commune d'Annemasse propose la candidature de Monsieur Matthieu Loiseau.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

DE DESIGNER Monsieur Matthieu Loiseau à la Commission consultative des services publics locaux.

La composition de cette commission est mise à jour comme suit :

### **TITULAIRES:**

- 1- Christian Aebischer
- 2- Claude Anthonioz Rossiaux
- 3- Patrick Antoine
- 4- Yves Cheminal
- 5- Laurent Gilet
- 6- Nadine Jacquier
- 7- Alain Letessier
- 8- Louiza Lounis
- 9- Pauline Plagnat
- 10- Jean-Luc Soulat
- 11- Pascale Mayca
- 12- Matthieu Loiseau
- 13- Amine Mehdi

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0156-DE

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

\*\*\*

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER D'ANNEMASSE AGGLO

MODIFICATION DE LA Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

CONTRÔLE FINANCIER Président de séance : Gabriel DOUBLET D'ANNEMASSE AGGLO Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC\_2021\_0156

### Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés:

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

\*\*\*

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire en 2020, Annemasse Agglo a désigné les membres de sa Commission de contrôle financier comme suit :

# Président de la commission : le président d'Annemasse Agglo Gabriel Doublet ou son représentant : Pauline Plagnat Cantoreggi Membres élus : 1 - Christian Aebischer 2 - Claude Anthonioz Rossiaux 3 - Patrick Antoine 4 - Yves Cheminal 5 - Laurent Gilet 6 - Nadine Jacquier 7 - Alain Letessier 8 - Louiza Lounis 9 - Jean-Luc Soulat 10 - Pascale Mayca 11 - Maxime Gaconnet

Envoyé en préfecture le 15/11/2021 Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0156-DE

	12- Amine Mehdi	ID : 074-200011773-20211112-CG_2021_013
Personnes qualifiées :	1- Le Trésorier d'Annemasse Agglo	
Représentants d'associations d'usagers :	1- Groupement des frontaliers : le Préside 2- Association foncière pastorale du Mon représentant 3- Association coordination eau bien-être représentant 4- Union départementale des associa Président ou son représentant 5- Compost et Compagnie74 : la Présiden	commun : le Président ou son tions familiales (UDAF) : le

Suite à la démission de Monsieur Maxime Gaconnet de son mandat de conseiller communautaire, il convient de procéder à son remplacement.

La commune d'Annemasse propose la candidature de Monsieur Matthieu Loiseau.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

DE DESIGNER Monsieur Matthieu Loiseau à la Commission de contrôle financier.

La composition de cette commission est mise à jour comme suit :

Président de la commission : le président d'Annemasse Agglo Gabriel Doublet ou son représentant : Pauline Plagnat Cantoreggi		
Membres élus :	1- Christian Aebischer 2- Claude Anthonioz Rossiaux 3- Patrick Antoine 4- Yves Cheminal 5- Laurent Gilet 6- Nadine Jacquier 7- Alain Letessier 8- Louiza Lounis 9- Jean-Luc Soulat 10- Pascale Mayca 11- Matthieu Loiseau 12- Amine Mehdi	
Personnes qualifiées :	1- Le Trésorier d'Annemasse Agglo	
Représentants d'associations d'usagers :	1- Groupement des frontaliers : le Président ou son représentant 2- Association foncière pastorale du Mont Salève : le Président ou son représentant 3- Association coordination eau bien-être commun : le Président ou son représentant 4- Union départementale des associations familiales (UDAF) : le Président ou son représentant 5- Compost et Compagnie74 : la Présidente ou son représentant	

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0157-DE

\*\*\*

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

**ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL** 

OBJET:

\*\*\*

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

**APPROBATION DU PLAN FONCIER D'ANNEMASSE AGGLO** 

N° CC\_2021\_0157

Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE

\*\*\*

Le Plan Foncier, un outil central pour la mise en œuvre de stratégies foncières territoriales Annemasse Agglo et ses communes s'inscrivent de longue date dans la mobilisation de foncier en vue de garantir la réalisation de leurs projets respectifs et communs sur des thématiques multiples.

Ainsi, les élus d'Annemasse Agglo ont largement participé à la création puis au développement de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) comme outil spécialisé dans l'accompagnement à la maîtrise et au portage du foncier pour le compte de ses collectivités adhérentes.

Dès 2012, une collaboration entre les services de l'agglomération et de l'EPF 74 a permis de mettre en place de façon avant-gardiste un premier Plan Foncier d'agglomération qui propose un cadre de travail partenarial entre les communes, l'agglomération et l'EPF 74.

Un Plan Foncier détermine des secteurs d'intervention, un programme d'action foncière ainsi que les outils et moyens nécessaires à leur réalisation. Un plan foncier doit permettre de garantir l'affectation des moyens d'intervention au service des projets prioritaires en cohérence avec le projet de territoire. Il permet d'anticiper les besoins et de donner de la lisibilité aux différent partenaires. Il permet à l'EPF 74 d'être plus réactif que dans le cadre d'une demande d'intervention hors Plan Foncier. Plus généralement,

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0157-DE

Un Plan Foncier permet la concrétisation des projets du territoire en foncière publique sur les secteurs ciblés.

Disposer d'un Plan Foncier permet :

- d'anticiper les besoins de maîtrise foncière pour réaliser un projet ;
- d'amener de la lisibilité dans l'action foncière publique et de clarifier le rôle de l'EPF 74 ;
- d'améliorer la réactivité des interventions de l'EPF 74.

### Bilan du Plan Foncier 2013-2018

Le Plan Foncier 2013-2018 prenait la forme d'une convention entre Annemasse Agglo et l'EPF 74. La convention se basait sur 3 thématiques d'intervention conformes au projet de territoire :

- grands projets urbains;
- logement :
- économie ;

Le bilan quantitatif du Plan Foncier 2013-2018 fait ressortir les éléments suivants :

- jusqu'à 31 secteurs ciblés ;
- 27 demandes d'interventions en Conseil d'administration de l'EPF 74 (56 % des secteurs inscrits sur la période), 24 acquisitions effectives, 21 portages en cours et 5 rétrocessions ;
- 25 092 049 € de montants d'intervention validé par l'établissement (soit 68 % du montant total d'intervention validé pour la période), dont 14 459 509 € d'actes signés ;
- La thématique logement fut la thématique plus fortement mobilisatrice du Plan Foncier.

le bilan qualitatif montre que :

- la plupart des communes se sont globalement inscrites dans la démarche sans que ne soient systématiquement développées des démarches pro actives de maîtrise foncière (mise en œuvre partielle des outils fonciers préconisés) ;
- le cadrage de la stratégie foncière d'agglomération n'a pas été respecté avec une forte dispersion des acquisitions : les acquisitions via l'EPF hors Plan Foncier représentent 32 % des montants validés en Conseil d'administration de l'établissement (dépassement du seuil d'alerte) ;
- Un outil moins sollicité sur les dernières années de la convention alors que le fléchage de secteurs nécessite à minima une vision à moyen terme pour mener à des réalisations opérationnelles ;
- une gouvernance et un suivi qui semblent inadaptés au regard de l'ambition initiale donnée à l'outil.

### Vers une nouvelle convention de Plan Foncier

L'enjeu de maîtrise de l'aménagement du territoire exprimé dans le Schéma de Cohérence territorial (ScoT) réaffirme le besoin de structuration d'une stratégie foncière d'agglomération qui soit en capacité de répondre sur une diversité de sujets. Afin d'améliorer le service rendu par l'outil Plan Foncier, le projet de convention prévoit de s'appuyer sur les thématiques d'interventions de l'EPF 74 :

- habitat social;
- activités économiques ;
- équipements publics ;
- espaces naturels.

Vue la transversalité des enjeux, le projet de convention prévoit d'améliorer la gouvernance technique du Plan Foncier en confiant son suivi à la Direction du Développement Foncier et Immobilier. A charge pour cette dernière de centraliser les travaux des directions opérationnelles et des communes sur les fiches secteurs tout en garantissant le cadrage de la stratégie foncière d'agglomération.

Afin d'amener une meilleure cohérence avec le ScoT qui exprime le projet d'aménagement du territoire, le projet de convention prévoit que le Plan foncier soit calé sur la temporalité 2021-2032.

Une fois la convention exécutive, des secteurs de projets seront progressivement identifiés et travaillés par les directions opérationnelles avant d'être proposé à l'avis du Bureau communautaire. Un bilan d'avancement et de réalisation sera rendu tous les 2 ans également en Bureau communautaire.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER la démarche de Plan Foncier initiée entre la Communauté d'Agglomération et l'EPF Haute-Savoie ,

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

|D: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0157-DE

D'APPROUVER la convention cadre à intervenir avec l'EPF Haute-Savoie et œuvre de ce plan foncier pour la période 2021- 2032,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à la signer.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE \*\*\*

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0158-DE

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

**ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL** 

OBJET:

\*\*\*

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

APPROBATION DES **RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2019 ET LOCAL DE** COOPERATION TRANSFRONTALIÈRE DU TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE

Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

2020 DU GROUPEMENT Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

POUR L'EXPLOITATION Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

N° CC\_2021\_0158

### Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE

\*\*\*

Vu les statuts d'Annemasse Agglo et notamment les compétences en matière économique comprenant le téléphérique du Salève et ses activités connexes,

Vu la convention constitutive du GLCT modifiée, approuvée par arrêté préfectoral n°2018-0039 du 26 juillet 2018 à laquelle adhère Annemasse Agglo,

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Madame la Présidente du Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève (GLCT TS) a transmis les rapports d'activités 2019 et 2020 du GLCT dont les points marquants sont:

### Pour l'année 2019 :

- Le choix de la Société du téléphérique du Salève (STS) pour le nouveau contrat de concession pour la période allant du 01/04/2019 au 31/03/2031,
- Un total de 269'888 passages enregistrés contre 286'799 en 2018, le téléphérique n'ayant été ouvert que 10 mois contre 11 habituellement du fait de la Grande Inspection (inspection obligatoire à réaliser

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0158-DE

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le



tous les 5 ans),

- Le travail sur le projet de rénovation des gares en lien avec le maître d'oeuvre,
- La confirmation du financement de ces travaux de rénovation au titre du FEDER à hauteur de 1 972 479 CHF et au titre d'Interreg fédéral suisse à hauteur de 199 273 CHF,
- Un résultat excédentaire de 2 950 203,71 €.

### Pour l'année 2020 :

- Un total de 89 705 passages enregistrés contre 269 888 en 2019,
- La crise sanitaire qui a paralysé l'exploitation du téléphérique avec une suspension de son exploitation du 15 mars au 18 juin 2020 puis une réouverture dans des conditions dégradées jusqu'au 31 août 2020 (baisse des capacités d'accueil dans les cabines notamment),
- Le versement d'une indemnité transactionnelle de 270 171 € au délégataire STS, liée à la compensation de la part de déficit suite à la pandémie sur cette période allant du 15 mars au 31 août 2020,
- Le renouvellement des membres de l'assemblée du GLCT suite aux élections municipales côté français et suisse,
- Le report du lancement du chantier de rénovation, prévu en septembre 2020 pour un terme estimé à juin 2022 au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une finalisation en juin 2023,
- Une estimation définitive des travaux de rénovation au stade APD (avant projet définitif) fixée à 6 724 789 € HT,
- Un résultat excédentaire de 2 496 652,86 €.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

DECIDE:

DE PRENDRE ACTE des rapports d'activités 2019 et 2020 du GLCT TS.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0159-DE

\*\*\*

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

**ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

\*\*\*

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL** 

**OBJET:** 

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

**VALORISATION DU BIOGAZ DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE** L'UDEP OCYBÈLE

MISE EN ŒUVRE DE LA Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC\_2021\_0159

### Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE

\*\*\*

L'usine de dépollution (UDEP) « Ocybèle » d'Annemasse Agglo, mise en service en 1999, a pour capacité nominale 124 000 EH (équivalent habitants) et traite les effluents des communes d'Ambilly, Annemasse, Bonne, Étrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand ainsi qu'une partie des communes de Monnetier-Mornex, Cranves-Sales et des hameaux de Cara et la Renfile (Suisse).

Des travaux d'extension et de réhabilitation ont été entrepris depuis 2018 afin de permettre à Annemasse Agglo de respecter les nouvelles exigences réglementaires imposées par l'autorisation d'exploitation du 14 avril 2014. Ce programme de travaux, qui ne modifie pas la capacité nominale de l'UDEP, vise aussi à réhabiliter les ouvrages existants et à mettre à niveau la filière boue de l'UDEP, suite à la création du traitement de la pollution azotée.

Le projet d'extension et de réhabilitation prévoit aussi plusieurs mesures de valorisation des déchets et de protection de l'environnement.

Les digesteurs, dont le rôle premier est de réduire le volume de boues d'épuration générées par les traitements, permettent de produire du biogaz. Ce dernier est actuellement partiellement utilisé pour le

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0159-DE

chauffage des digesteurs et partiellement brûlé au niveau de la torchère.

Dans le cadre du projet, il est prévu de créer un nouveau bâtiment permettant la valorisation et la revente de ce biogaz en le purifiant puis en l'injectant dans le réseau public de gaz de GRDF, le chauffage des digesteurs étant assuré à l'avenir par un système de récupération de chaleur dans les eaux traitées.

L'injection du biogaz nécessite au préalable de valider auprès des services de l'Etat, de GRDF et des fournisseurs de gaz, la faisabilité et les conditions de cette vente auprès des fournisseurs d'énergie, dont le tarif est réglementé.

Cette procédure est précisée ci-après :



Une étude détaillée a été commandée à GRDF qui a confirmé la capacité du réseau public à absorber le débit de biogaz produit par l'UDEP Ocybèle (jalon D2). La mise en service de l'ouvrage d'injection (jalon D8) est prévue à fin 2024 dans le planning prévisionnel des travaux.

Cela devrait permettre de fournir à terme environ 100NM3/h de biogaz, ce qui représente environ 125% de la consommation de gaz naturel des bâtiments d'Annemasse Agglo. Cela représente également environ 500T de CO2 non émis par an et environ 7% des objectifs du PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial).

Le gaz sera revendu à un fournisseur d'énergie dans les conditions tarifaires qui seront alors en vigueur, GRDF n'étant que le gestionnaire du réseau (probablement entre 80 et 100 €/MWh).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à prendre toute disposition dans le cadre des démarches nécessaires à la valorisation du biogaz ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer les documents relatif aux procédures nécessaires au projet d'injection et valorisation du biogaz, notamment :

- l'accord de principe,
- le dossier ICPE (installations classées protection de l'environnement),
- le dossier d'autorisation d'exploiter,
- la signature des contrats de vente du biogaz à un fournisseur d'énergie,
- le Procès Verbal de mise en service de l'installation.

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLOW

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0159-DE

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** 

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0160-DE

LA HAUTE-SAVOIE \*\*\*

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

**ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

\*\*\*

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL** 

OBJET:

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

CONVENTION **TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF** 

N° CC\_2021\_0160

Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE

\*\*\*

La Convention territoriale globale (CTG) proposée par la Caisse d'Allocations familiales (CAF) est une démarche stratégique et partenariale qui a pour objectif :

- De contribuer à la réflexion que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et/ou communes pourraient porter sur le développement de nos territoires particulièrement en ce qui concerne les services aux familles plus globalement,
- De conditionner la poursuite des engagements financiers de la CAF sous des formes nouvelles et simplifiées.
- De donner la capacité aux communes et aux EPCI de financer de nouvelles initiatives, dans tous les domaines de la CAF (ex CEJ: enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale - logement, accès au droit, handicap), lorsqu'elles sont intégrées sous forme d'un engagement stratégique dans les CTG.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens déployés pour l'atteinte des objectifs.

Ces objectifs sont établis en tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire révélées par la réalisation d'un diagnostic complet. Dans le contexte spécifique lié au Covid19, il est convenu entre les

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

parties, que la CTG 2021-2024 puisse être signée sans production préalable La CTG s'appuiera sur un portrait de territoire, les collectivités partenaires s'engageant formellement à la

En matière de petite enfance, enfance et jeunesse, la présente convention a pour objet :

conduite de ce diagnostic dans l'année suivant la signature de la présente convention.

- D'identifier les besoins prioritaires sur Annemasse-Les Voirons Agglomération et les communes engagées,
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante,
- De développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention territoriale globale, telle que présentée ci-dessus, à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales de Haute Savoie,

D'AUTORISER le président ou son représentant à la signer.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

### REPUBLIQUE FRANCAIS

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0161-DE

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

**SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE** 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

\*\*\*

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

AVENANT N°2 À LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DU CEVA Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC\_2021\_0161

### Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés:

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE

\*\*\*

### Vu les délibérations :

- n° 2007-158 du 4 juillet 2007 relative à la convention de financement des études d'avant-projet du CEVA tranche 1,
- n° 2007-249 du 30 novembre 2007 relative au financement du projet CEVA et de ses aménagements complémentaires,
- n° 2008-328 du 22 décembre 2008 relative à la convention de financement des études d'avant-projet du CEVA tranche 2,
- n° 2008-327 du 22 décembre 2008 relative à la convention de financement des études d'avant-projet pour la liaison Annemasse-frontière phase 2,
- n°C-2011-016 du 26 janvier 2011 relative à la convention de financement des études de projet section gare d'Annemasse-frontière,
- n°C-2011-017 du 26 janvier 2011 relative à la convention de financement des études projet 2ème tranche relatives au volet gare d'Annemasse,
- nº C-2014-209 du 22 octobre 2014 relative au financement des travaux section Annemasse frontière, gare d'Annemasse, gare d'Evian, branche de La Roche-sur-Foron,
- n° C-2018-008 du 24 janvier 2018 relative à l'avenant n°1 à la convention relative au financement des travaux section Annemasse frontière, gare d'Annemasse, gare d'Evian, branche de La Roche-

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le



sur-Foron.

### Les objectifs du projet CEVA:

La réalisation de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA), inscrite au Contrat de Projet Etat - Région 2007/2013, est l'aboutissement d'un projet d'origine suisse qui s'appuie sur d'anciens accords internationaux de 1881 et 1909 entre les Etats français et suisse.

Cette nouvelle ligne connecte depuis décembre 2019 les réseaux ferroviaires suisse et français, en permettant l'extension de l'étoile ferroviaire d'Annemasse vers la Suisse au-delà de Genève Eaux-Vives. L'ensemble du réseau ferroviaire haut-savoyard est connecté à Genève-Cornavin par des liaisons directes sans rupture de charge.

Plusieurs haltes ferroviaires ont été ouvertes sur l'infrastructure entre Annemasse et Genève-Cornavin, instituant un véritable réseau RER sur une agglomération franco-valdo-genevoise d'un million d'habitants.

Les dessertes cadencées offrent sur le cœur du réseau jusqu'à six trains par heure et par sens entre Annemasse et Genève-Cornavin. Cette nouvelle ligne permet la mise en place d'un système de transport performant à l'échelle régionale, desservant plus de 40 gares dans un rayon de 60 kilomètres, comprenant entre autres Coppet, Nyon, La Plaine, Bellegarde, Thonon-les-Bains, Evian-les-Bains, Bonneville, La Roche-sur-Foron, St-Gervais-les-Bains-Le-Fayet et Annecy.

# Rappel des participations financières déjà engagées par l'agglomération annemassienne dans le projet CEVA :

L'agglomération annemassienne (2C2A puis Annemasse Agglo) a participé dès le départ au financement des études du projet CEVA. Annemasse Agglo s'est engagée le 30 novembre 2007 à participer au financement des études et travaux du CEVA à hauteur de 9 000 000 €. Annemasse Agglo s'est ensuite engagée par délibération du 22 octobre 2014 à porter sa participation à 11 750 000 € répartis entre études et travaux.

La convention relative aux travaux a été signée en 2014 pour un montant de 216 315 030 €, la participation d'Annemasse Agglo s'élevant à 10 449 688 € (laissant le solde de 1 300 312 € pour la participation aux études).

Compte tenu des économies réalisées sur le projet par rapport aux prévisions initiales, le montant des travaux a été ramené à 210 815 028 €.

Par délibération du 24 janvier 2018, Annemasse Agglo s'est engagée à ramener sa participation aux travaux du CEVA à 9 676 764 € et à réinvestir l'économie de 772 924 € dans les opérations de la gare d'Annemasse.

En 2020, 100 % des frais d'étude et 95 % des montants des travaux avaient été payés par Annemasse Agglomération, soit 9 174 377 €.

Il est rappelé que les montants des travaux à la charge d'Annemasse Agglomération sont cofinancés par le Département de la Haute-Savoie dans le cadre du Fond Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) transformé en Contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS). La dernière tranche du FDDT/ CDAS accordée pour la subvention aux travaux du CEVA arrive à échéance en 2022.

### Objet du présent avenant à la convention travaux du CEVA :

Le présent avenant n°2 à la convention de financement des travaux du CEVA a pour objet :

- De prolonger la convention au-delà de 2021 jusqu'en 2025 afin de compléter le programme de travaux (correction des problèmes de vibration dans la tranchée, compléments de signalisation et modifications sur le poste de contrôle d'Annemasse). Il est précisé que certains travaux doivent attendre une coupure programmée de la circulation ferroviaire.
- De modifier l'échéancier de versement des participations en permettant à Annemasse Agglo de préfinancer par anticipation en 2022 le solde de 502 387 €, soit 5 %, afin de tenir les délais administratif du FDDT.

Détail des opérations objet du présent avenant

Opérations :	Délais prévisionnels de réalisation
Mise en service de la signalisation « 2 Trains sur la Même Voie » en gare d'Annemasse	Décembre 2023

Envoyé	en préfecture le 15/11,	1/2021	
Reçu er	préfecture le 15/11/20	2021	
Affiché	le	SLO	

	ID: 074-200011773-20211112-CC_2021_0161-DE	
Modifications informatiques du poste de la gare d'Annemasse et Module Gestion Plages Travaux	Décembre 2025	
Mesures correctives dans la tranchée couverte pour les vibrations	Juin 2022	
Mesures correctives dans la zone de transition pour les vibrations	Septembre 2024	

### Solde de la convention :

Au terme de l'opération, SNCF procédera à un bilan complet de l'opération. Si le solde présente des différences avec la convention, un avenant à la présente convention sera signé.

La convention de travaux prévoit qu'en cas d'économies, c'est-à-dire si le montant des dépenses courantes à l'échéance de réalisation de l'opération reste inférieur ou égal au besoin de financement, elles seront en priorité portées en déduction du montant de l'apport des collectivités. Pour Annemasse Agglo, il s'agirait d'un remboursement du trop perçu.

En cas de surcoût, la participation de chaque co-financeur sera réajustée au prorata de la part de financement de chacun d'entre eux.

SNCF réseau estime à l'heure actuelle que les montants des travaux complémentaires devraient rester dans l'enveloppe de l'avenant de la convention travaux de 2018, avec une probable économie de 1 % à 2 %. (équivalent à une économie de 90 000 à 180 000 € pour Annemasse Agglo).

Ainsi, les financeurs du CEVA sont convenus des décisions suivantes :

- Acter la prolongation de la convention travaux jusqu'en 2025 pour intégrer les nouveaux travaux,
- Permettre à Annemasse Agglo de préfinancer le solde de sa participation en 2022.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER le présent Avenant n°2 à la Convention relative au financement des travaux Section Annemasse – frontière, gare d'Annemasse, gare d'Evian, branche de La Roche-sur-Foron,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à le signer,

DE DIRE que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif Principal 2022, à l'article 204.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

## REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0162-DE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

GENEVOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

\*\*\*

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

PRINCIPE DE
PARTICIPATION DES
COMMUNES AUX FRAIS
DE CONDUITE
D'OPÉRATION

Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC\_2021\_0162

### Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés:

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE

\*\*\*

Annemasse-Agglo est maître d'ouvrage de projets impliquant l'engagement des communes en tant que maître d'ouvrage sur leurs compétences. Plusieurs montages opérationnels sont possibles et lorsqu'un groupement de commande est retenu, la mission du coordonnateur est très souvent exercée à titre gratuit car sa mission ne nécessite pas d'engagements de moyens humains au-delà de la passation du marché.

En revanche sur certains projets, l'imbrication des compétences et la complexité du projet sont telles que la coordination des maître d'ouvrage atteint ses limites et il est préférable de désigner un maître d'ouvrage unique en vertu de l'article L2422-23 créé par l'ordonnance n°2018-1074 qui dispose que Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

Ce montage est régulièrement utilisé entre Annemasse-Agglo et les communes (pôle d'échange, voie verte, tramway, TCSP Bonne- Gare etc...) et l'exercice de cette maîtrise d'ouvrage unique nécessite la mobilisation de moyens importants (équipe projet, commande publique, finances, foncier,

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le



communication, affaires générales, recherche et reversement de subventibilis of de la convention maître remboursement de ces moyens mis en œuvre par Annemasse-Agglo, désigné par convention maître

d'ouvrage unique, faisait l'objet de négociations au cas par cas avec des difficultés à garantir une équité de traitement. Il est aujourd'hui proposé de définir un cadre de remboursement de ces frais qui s'inspire à la fois du retour d'expérience mais aussi de pratiques comparables (Syane, SNCF etc...).

Le cadre qui est proposé distingue deux cas :

 cas 1: opération impliquant sur un même périmètre des compétences communales n'impliquant pas de charge supplémentaire pour l'EPCI principalement maître d'ouvrage (plus-value qualitative d'équipements remis à neuf par AA (ex béton sur trottoir plutôt qu'enrobé, bordure granit plutôt que béton etc...). Dans ce cas, il n'est pas prévu de participation communale.

• cas 2: aménagements et équipements de compétence communale soit sur le périmètre de l'opération, soit sur le périmètre immédiat de l'opération : éclairage public / vidéosurveillance/ arrosage, équipements et mobilier, réseaux, espaces publics connexes etc. Dans ce cas, la participation communale sera de 3 % du montant des dépenses engagées pour le compte de la commune (honoraires, études, travaux etc.) lorsque les missions de maîtrise d'ouvrage sont réalisées en interne sans recours à un mandataire ou conducteur d'opération. Lorsqu'un mandataire ou conducteur d'opération est missionné, la commune rembourse les frais spécifiques à ces missions pour la mise en œuvre de son programme et la participation de la commune est de 0,5 % du montant des dépenses engagées au titre des moyens engagés par Annemasse-Agglo pour piloter ces prestataires et l'opération.

Après analyse du programme défini par la commune, sa participation sera précisée formellement dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage spécifique.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER le cadre de remboursement par les communes des frais de maîtrise d'ouvrage engagés par Annemasse Agglo lors d'une opération avec une maîtrise d'ouvrage unique portée par Annemasse, tel que présenté ci-dessus et récapitulé dans le tableau joint en annexe.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0163-DE

\*\*\*

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

**ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL** 

**OBJET:** 

\*\*\*

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

**COLLÈGE DE VÉTRAZ-MONTHOUX - MISE À JOUR ET VALIDATION DU DOSSIER** D'ENQUÊTE PUBLIQUE Convocation du : 3 novembre 2021 Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC\_2021\_0163

### Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE

\*\*\*

Vu, la délégation de compétences, délibérée en conseil communautaire le 3 juillet 2019 n° C-2019-0089, du Département de la Haute-Savoie à Annemasse Agglo pour l'acquisition de l'ensemble du foncier nécessaire à la réalisation d'un collège d'environ 700 élèves sur la commune de Vétraz-Monthoux ainsi que de ses bâtiments et ouvrages annexes,

Vu, la délibération du conseil communautaire du 5 février 2020 pour le portage et la restitution par l'EPF74 des biens fonciers listés à cette occasion, nécessaires à la réalisation du dit collège,

Vu, la délibération du conseil communautaire du 10 mars 2021 n°CC 2021 0050 portant sur le dépôt dossier de déclaration d'utilité publique du projet de réalisation d'un collège, d'un gymnase, d'un anneau sportif et des aménagements associés sur la commune de Vétraz-Monthoux ;

La présente délibération annule et remplace celle du 15 septembre 2021, n° CC\_2021\_0111, suite aux compléments demandés par la Préfecture pour l'instruction du dossier, visant à préciser les dossiers administratifs présentés à l'enquête publique.

Il est précisé que le dossier d'enquête publique, regroupant un dossier de déclaration d'utilité publique,

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

Le Département de la Haute-Savoie, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par les dispositions des articles L 213-2 et suivants du code de l'éducation, entend poursuivre la réalisation d'un ensemble de biens et d'équipements consistant en la livraison d'un collège.

La commune de Vétraz-Monthoux et Annemasse Agglo sont intéressées à ce projet. Outre l'intérêt communal et intercommunal que représente la localisation d'un collège sur le territoire, les enjeux de mutualisation et de rationalisation des équipements requièrent la coopération entre autorités publiques.

La Communauté d'agglomération Annemasse Agglo, dans le cadre de ses compétences conformément à l'article L5214-16 du Code général des collectivités territoriales est en charge de « la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Dans le cadre de l'opération d'ensemble liée à la réalisation d'un collège sur la commune de Vétraz-Monthoux, Annemasse Agglo détient ainsi la compétence en ce qui concerne la création d'un gymnase et du parking associé.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire n° C-2019-0089 du 3 juillet 2019, le Département a délégué à Annemasse Agglo, pour un temps strictement limité (notamment à la phase d'acquisition foncière des tènements et la conduite d'actions administratives préalables nécessaires à la réalisation de l'opération), la compétence relative à la réalisation du collège sur le site de Vétraz-Monthoux, ainsi que ses bâtiments et ouvrages annexes.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération a confié à l'Établissement Public Foncier la mission de conduire des actions foncières de nature à faciliter la réalisation du projet de réalisation d'un collège, d'un gymnase, d'un anneau sportif et des aménagements associés sur la commune de Vétraz-Monthoux.

Cette mission porte sur tout ou partie des actions suivantes :

- réalisation d'études foncières,
- acquisition foncière par tous moyens (amiable, préemption DUP, droit de délaissement, droit de priorité, expropriation, etc.),
- portage foncier et éventuellement gestion des biens,
- participation aux études menées par la Collectivité.

La mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique vise notamment à permettre :

- la mise en compatibilité de Plan Local d'Urbanisme de Vétraz-Monthoux avec l'opération prévue (évolution des zones 2AUX, 1AUX OAP7, UX et N en zone UE),
- la mobilisation des emprises foncières non encore acquises impactées par le projet, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation.

La mise à l'enquête publique préalable portera sur les objets suivants :

- Déclaration d'utilité publique,
- Enquête parcellaire,
- Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,
- Autorisation environnementale (étude d'impact, loi sur l'eau, dérogation espèces protégées).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité,

DECIDE:

D'APPROUVER la création d'un collège, d'un gymnase, d'un anneau sportif et des aménagements associés sur la commune de Vétraz-Monthoux ;

D'APPROUVER le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, le dossier d'enquête parcellaire, le dossier mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme et le dossier d'autorisation environnementale ;

DE DIRE que l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire, la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et l'autorisation

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLOW

environnementale est demandée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie ;

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0163-DE

DE DIRE que la Déclaration d'Utilité publique est demandée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie, agissant pour le compte des collectivités ;

D'APPROUVER le lancement de la procédure d'expropriation par le biais de l'EPF74;

DE CHARGER le Président de constituer un groupe de travail dédié au suivi des mesures environnementales liées à la mise en œuvre du projet ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE \*\*\*

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0164-DE

**ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION** 

**GENEVOIS** 

\*\*\*

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL** 

OBJET:

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

**BUDGET DES** TRANSPORTS URBAINS - MODIFICATION DU TABLEAU DES DURÉES **D'AMORTISSEMENT** 

Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC\_2021\_0164

### Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE

\*\*\*

En application de la norme comptable M43 applicable aux services publics de transports de personnes, les durées d'amortissement des biens affectés au budget des Transports Urbains ont été fixées par la délibération du conseil communautaire n°98.119 du 30 septembre 1998, complétée par les délibérations n°2003-249 du 12 décembre 2003 et 2010-243 du 3 novembre 2010.

L'amortissement des abris vélos n'est pas prévu par ces délibérations. Les mises en place de ces structures se finalisant, il convient de compléter le tableau comme suit :

Libellé	Durée
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Installation à caractère spécifique (abris vélos)	15 ans

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0164-DE

A l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER la durée d'amortissement des immobilisations telles que définies dans le tableau ci-dessus.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

5L0~

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0165-DE

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET:

\*\*\*

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT DU
BUDGET PRINCIPAL
AU BUDGET
TRANSPORTS URBAINS

Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

N° CC\_2021\_0165

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés:

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Annemasse Agglo est Autorité Organisatrice des Transports publics sur son territoire. Elle a confié l'exploitation de son réseau de transports publics à la société TP2A dans le cadre d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat d'affermage signé en décembre 2015 qui décline toutes les contraintes de service public imposées par Annemasse Agglo au prestataire.

L'exigence et le fonctionnement du service public ont ainsi conduit Annemasse Agglo à :

- 1/ Imposer des contraintes particulières de fonctionnement (horaires et fréquences sur toutes les lignes du réseau de transport),
- 2/ Réaliser des investissements importants (acquisition d'autobus, aménagement d'infrastructures routières, développement d'un système d'informations voyageurs) notamment pour la circulation de bus en site propre (Bus à Haut Niveau de Service).

Compte tenu de ces contraintes et du développement des infrastructures, le coût du service ne peut être financé uniquement par l'usager au risque d'appliquer une augmentation excessive des tarifs.

Envoyé en préfecture le 15/11/2021 Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

En outre, les effets de la crise sanitaire Covid et la mise en place de la taril le control de la crise sanitaire Covid et la mise en place de la taril le control de la crise sanitaire d'exploitation d'un montant total de 658 500 €, soit respectivement 200 000 € et 458 500 €. Ces crédits ont été inscrits au budget primitif 2021 et complétés dans le cadre du budget supplémentaire.

Dès lors, conformément à l'article L 2224-2 du Code Général de Collectivités Territoriales, Annemasse Agglo a la possibilité de prendre en charge une partie du coût du service dans le budget principal.

Cette participation représente, pour l'exercice 2021 la somme de 3 588 700 €.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le versement d'une subvention de 3 588 700 € du budget principal, dans le cadre de sa contribution à l'exploitation du service des transports publics, au budget des Transports Urbains.

D'IMPUTER la dépense en résultant sur le crédit ouvert à cet effet au budget principal 2021, article 657351. La recette sera inscrite au budget annexe des Transports Urbains 2021, article 7475.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0166-DE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

**SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE** 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

\*\*\*

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET TRAMWAY AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

'EXERCICE 2021 Membres présents :

N° CC\_2021\_0166

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés:

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la coopération transfrontalière franco-suisse, Annemasse Agglo a réalisé sur son territoire le prolongement de la ligne 17 du tramway genevois.

Des investissements importants s'élevant à ce jour à 59 226 k€ ont permis la construction d'une ligne de tramway de 3.3km reliant le poste de douanes de Moellesullaz situé sur la commune de Gaillard à la commune d'Annemasse.

L'Etat de Genève et la Communauté d'Agglomération Annemasse-les-Voirons ont conclu, sur le fondement de l'accord de Karlsruhe du 23 janvier 1996, dont le champ d'application a été étendu, en 2004, aux régions de Franche-Comté et Rhône-Alpes et l'espace franco-genevois, une convention de coopération relative à la réalisation et à l'exploitation de la ligne de tramway transfrontalière 17.

Par délibération du 14 avril 2019, le conseil communautaire s'est prononcé pour le choix d'une concession de service public pour l'exploitation de la partie française de la ligne de tramway transfrontalière T17 pour une durée de 17 ans. L'exploitation de la ligne de tramway a été confiée à l'établissement public

Envoyé en préfecture le 15/11/2021 Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

GO ID : 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0166-DE

Transports Publics Genevois qui gère le réseau de transports publics de Gel

La mise en service de la ligne de tramway est intervenue le 15 décembre 2019.

Compte-tenu des investissements importants réalisés et de l'exigence de fonctionnement du service public, le coût du service ne peut être financé uniquement par l'usager au risque d'appliquer des tarifs excessifs.

Dès lors, conformément à l'article L 2224-2 du Codes général des Collectivités Territoriales, Annemasse Agglo a la possibilité de prendre en charge une partie du coût du service dans son budget principal.

Cette participation représente, pour l'exercice 2021, la somme de 1 699 800 €.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le versement d'une subvention de 1 699 800 € du budget principal au budget tramway au titre de l'exercice 2021 ;

D'IMPUTER la dépense et la recette sur les crédits ouverts pour l'exercice 2021 respectivement au budget principal au compte 657364 et au budget tramway au compte 7475.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0167-DE

# \*\*\*

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

\*\*\*

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT DU
BUDGET PRINCIPAL
AU BUDGET
IMMOBILIER
D'ENTREPRISES

Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC\_2021\_0167

### Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés:

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale,

Vu les Statuts d'Annemasse Agglo,

Le budget Immobilier d'Entreprises a été créé pour permettre notamment d'identifier les bâtiments loués par Annemasse Agglo aux entreprises.

Toutefois les ressources propres du budget Immobilier d'Entreprises ne permettent pas d'atteindre l'équilibre de la section de fonctionnement.

Aussi, de manière à compenser le déficit de ce budget il est envisagé de verser une subvention de fonctionnement du budget principal au budget Immobilier d'Entreprises dont le montant est évalué pour l'exercice 2021 à 234 000 €.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré:

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0167-DE

A l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 234 000 €

D'IMPUTER la dépense et la recette respectivement au budget principal en dépenses au compte 657363 et au budget Immobilier d'Entreprises en recette au compte 74751.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0168-DE

\*\*\* COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION** 

**ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

\*\*\*

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL** 

**OBJET:** 

**SUBVENTIONS DE** 

**FONCTIONNEMENT ET** 

D'ÉQUIPEMENT DU **BUDGET PRINCIPAL** 

**AU BUDGET** 

**ASSAINISSEMENT** 

N° CC\_2021\_0168

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

**SECTION EAUX** Membres présents : **PLUVIALES** 

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE

\*\*\*

Considérant que la gestion des eaux pluviales relève de la compétence du budget principal ;

Considérant qu'Annemasse Agglo dispose au sein de son budget de l'assainissement d'une section «eaux pluviales» distincte de celle relative au traitement des eaux usées ;

Considérant que la gestion des eaux pluviales ne peut être financée par la redevance d'assainissement;

Annemassse Agglo gère les eaux pluviales au sein de son budget assainissement dans le cadre d'une comptabilité distincte permettant d'identifier d'une part les charges et les produits propres à la section eaux pluviales du budget et d'autre part le besoin de financement de la section d'investissement.

1 Financement de la section de fonctionnement - subvention de fonctionnement du budget principal au budget assainissement eaux pluviales

Pour l'exercice 2021, le montant de la subvention de fonctionnement du budget principal nécessaire au financement de la section eaux pluviales du budget de l'assainissement représente 1 522 490 € dont 1 233 389 au profit de la section eaux pluviales et 289 101 € au profit de la section eaux usées au titre de

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

.\_\_. .... ... **\_\_** .... .... **\_\_** 

la compensation des charges résultant de la gestion du service eaux pluvides par la circulaire 75-545 du 12 décembre 1978), Les crédits sont prévus en dépenses du budget principal au compte 657364 et en recette du budget assainissement section eaux pluviales au compte 7063.

# 2 financement de la section d'investissement – subvention d'équipement du budget principal au budget assainissement eaux pluviales

Le besoin de financement de la section d'investissement résultant notamment des travaux de construction et réhabilitation des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales représente 1 092 500 €.

De manière à éviter le recours à l'emprunt pour le financement des investissements programmés en eaux pluviales, il est proposé de verser une subvention d'équipement du budget principal au budget assainissement section eaux pluviales de 1 092 500 €. Il est précisé que :

Ce montant est inscrit en dépenses du budget principal au compte 2041632 (subventions d'équipement) et en recettes du budget assainissement section eaux pluviales au compte 1315 pour le même montant.

La subvention d'équipement versée sera amortie sur une durée de 30 ans et l'amortissement neutralisé sur la même durée conformément au tableau ci-dessous

SECTION DE	FONCTIONN	EMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes		
Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	
6811	36416,67	7768	36416,67	198	36416,67	28041632	36416,67	

Amortissement et neutralisation par année sur une période de 30 ans

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le versement de subventions de fonctionnement et d'investissement pour des montants respectifs de  $1\,522\,490\,$  et  $1\,092\,500\,$  du budget principal au budget assainissement « eaux pluviales »,

D'IMPUTER les dépenses et recettes sur les comptes indiqués dans la présente délibération,

D'AMORTIR la subvention d'équipement versée par le budget principal et de neutraliser l'amortissement de cette subvention.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

5LO~

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

### REPUBLIQUE FRANCAI

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0169-DE

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

\*\*\*

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET:

Séance du : mercredi 10 novembre 2021

SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET TRAMWAY

Convocation du : 3 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC\_2021\_0169

### Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Gulsun ERSOY, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER

### Représentés:

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Natalia DEJEAN par Pascale MAYCA, Djamel DJADEL par Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR par Christian AEBISCHER, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Pascale PELLIER par Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

### Excusés:

Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Joanny DEGUIN, Odette MAITRE

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Le budget supplémentaire du tramway voté le 10 octobre 2021 fait apparaître après reprise des résultats et affectation un besoin de financement de la section d'investissement de 751 720 €.

Il est prévu que ce besoin de financement soit compensé par le versement d'une subvention d'équipement du budget principal de manière à éviter le recours à l'emprunt sur le budget du tramway. Conformément à l'instruction M14, l'amortissement des subventions d'équipement versées est obligatoire. Toutefois, de manière à ne pas dégrader la section de fonctionnement, il est prévu un mécanisme de neutralisation de l'amortissement.

L'amortissement de la subvention sera pratiqué sur une durée maximum de 30 ans. La neutralisation sera effectuée sur la même période.

Le tableau ci-dessous retrace les imputations et les mouvements comptables à effectuer sur les deux

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211112-CC\_2021\_0169-DE

### sections du budget principal.

SECTION DE	FONCTIONN	EMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes		
Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	Compte	Montant	
6811	25057,33	7768	25057,33	198	25057,33	28041642	25057,33	

Ces opérations seront effectuées sur une durée de 30 ans

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité, DECIDE :

D'AUTORISER le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 751 720 € du budget principal au budget tramway ainsi que son amortissement et la neutralisation de l'amortissement tels que prévus dans le tableau ci-dessus,

DE DIRE que les crédits sont prévus en dépenses au budget principal au compte 2041642 et en recettes au compte 1315 du budget tramway.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 15/11/2021 Qualité : Agglo - DGS